

## COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2018

### PROCES-VERBAL

Effectif légal du Comité Syndical 27 délégués titulaires et 27 délégués suppléants

L'an deux mille dix-huit 11 Avril à 20 heures, à la Mairie de Cusy s'est réuni le Comité Syndical du SMIAC.

Etaient présents les délégués suivants :

<i>SOUS BASSIN</i>	<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>	<i>PRESENTS</i>	<i>ABSENTS</i>
BAS CHERAN				
	<b><u>DELETRAZ</u></b>	<b><u>BRUNO</u></b>		X Excusé
	<b><u>BONNET</u></b>	<b><u>GUILLAUME</u></b>		X
	<b><u>BOUVIER</u></b>	<b><u>EUDES</u></b>		X
	<b><u>LACOMBE</u></b>	<b><u>JEAN PIERRE</u></b>	<b>Vote X</b>	
	<b><u>TRANCHANT</u></b>	<b><u>EDITH</u></b>	<b>Vote X</b>	
	<b><u>JACOB</u></b>	<b><u>JULIEN</u></b>	<b>Vote X</b>	
	<b><u>BOUVIER</u></b>	<b><u>SERGE</u></b>		X
	<b><u>BERNARD GRANGER</u></b>	<b><u>SERGE</u></b>	<b>Vote X</b>	
	<b><u>BLANC</u></b>	<b><u>PIERRE</u></b>	<b>Vote X</b>	
	BOUCHET	STEPHANE		X
	KRATTINGER	PHILIPPE		X
	ROSSILLON	JEAN LUC	<b>Vote X</b>	
	VUACHET	ANDRE	<b>non votant</b>	
	BACHELARD	CHRISTIAN		X
	RICHARD	PASCALE		X
	CHATEL	BERNARD		X
	MOLLIER	ALAIN		
	TRANCHANT	YOHANN	<b>non votant</b>	

MOYEN CHERAN				
	<u>MARTIN</u>	<u>JEAN CLAUDE</u>		X excusé
	<u>DELORME</u>	<u>NOELLE</u>	Vote X	
	<u>PETIT</u>	<u>SERGE</u>	Vote X	
	<u>LAMOUILLE</u>	<u>ALAIN</u>	Vote X	
	<u>PERDRIX</u>	<u>MARIE LUCE</u>	Vote X	
	<u>REY</u>	<u>GILLES</u>	Vote X	
	<u>PERCEVEAUX</u>	<u>MICHELLE</u>	Vote X	
	<u>BRUSSOL</u>	<u>LAURENT</u>		X
	<u>REY</u>	<u>JACQUES</u>		X
	FAVERON	MICHEL	Vote X	
	ABEL	FRANCOIS	Vote X	
	BILLET	THIERRY		X
	MUGNIER	GUY		X
	PITTE	ALAIN		X
	FRANCOIS	GILLES		X
	DEL GATTO	LAURENT		X
	BOLLARD	ALAIN		X
	LAVIGNE DELVILLE	FRANCOIS		X
HAUT CHERAN				
	<u>CHASSOT</u>	<u>ALOIS</u>		X
	<u>DUPERIER</u>	<u>PIERRE</u>	Vote X	
	<u>FRESSOZ</u>	<u>JEAN PIERRE</u>	Vote X	
	<u>REGAIRAZ</u>	<u>DAMIEN</u>		X
	<u>BERTHOUD</u>	<u>LUC</u>		X
	<u>BOULNOIS</u>	<u>VINCENT</u>		X
	<u>HEMAR</u>	<u>PIERRE</u>		X Excusé
	<u>DARVEY</u>	<u>ALBERT</u>		X Excusé
	<u>CHAREYRE</u>	<u>HUGUES</u>		X

	GERARD	PIERRE	X Vote	
	DELHOMMEAU	ERIC		X
	BONNIEZ	ANNICK		X
	RENOIR	MARION		X
	ARMENJON	FRANCOIS		X
	GAMEN	PHILIPPE	X Vote	
	VENTURINI	JEAN MARC		X
	VINCENT	ADELINE		X
	CAILLE	LOUIS		X

Monsieur Jean-Claude MARTIN donne pouvoir à Monsieur Michel FAVERON.

Le Président, Serge PETIT, ouvre la séance.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Jean-Luc ROSSILLON est élu secrétaire de séance.

*1. Approbation du Procès-verbal du 27 février 2018*

M. Serge PETIT souhaite apporter une précision concernant les statuts votés et adoptés par le Comité syndical du SMIAC du 22/02/2018.

La Communauté d'Agglomération de Chambéry Cœur des Bauges a demandé par courriel la modification de points spécifiques dans les statuts approuvés et ce avant le 20/04/2018.

M. le Président précise qu'au préalable à cette demande il convient de demander l'accord au Comité syndical. Il rappelle également que la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie a déjà validé ces statuts.

M. le Président propose d'organiser une réunion de travail (courant Mai) avec l'ensemble des services des différentes agglomérations pour s'entendre sur la rédaction d'une version définitive et concordante entre les différents EPCI.

Cette nouvelle rédaction sera soumise à un nouveau vote de la part du Comité syndical du SMIAC.

Le PV du Comité syndical du 22/02/2018 n'appelle pas d'autres observations.

Le Procès-verbal est adopté.

*2. Approbation du Compte de Gestion 2017 :*

*M. Le Président présente les résultats de clôture de l'exercice 2017 à savoir :*

- *Résultat excédentaire en section d'investissement de 135 543,61 €.*
- *Résultat excédentaire en section de fonctionnement de 169 935,26 €.*

Il précise que de compte de Gestion n'a appelé aucune remarque ni observation de la part de la Trésorerie, celui-ci est conforme au Compte Administratif.

Le Compte de Gestion est adopté à l'unanimité.

### 3. *Approbation du Compte Administratif 2017 :*

*Le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion.*

Le résultat final est positif (+ 305 678,87 €) mais il intègre 2 emprunts à court terme conclus en décembre 2016 et en octobre 2017. Ces emprunts à court terme arrivent tous les deux à échéance en 2019.

Ces emprunts ont été souscrits en raison d'une insuffisance de trésorerie liée à l'arrivée tardive de subventions et de participations (INTERREG EAU-CONCERT en 2016 + versement 2017 de la participation du Grand Annecy). Ces sommes ayant été perçues fin décembre 2017 les emprunts à court terme auraient dû être remboursés également sur l'exercice 2017. Aussi pour que les comptes et résultats soient sincères, il est proposé d'inscrire au budget 2018 le remboursement anticipé d'un des deux emprunts à court terme (de 142 000 €), la situation de trésorerie ne permettant pas le remboursement anticipé du deuxième emprunt à court terme dont l'échéance reste en 2019.

Si ces deux emprunts avaient été remboursés à réception des subventions et contributions attendues c'est-à-dire avant 31 décembre 2017, le résultat de l'exercice 2017 aurait été d'environ 20 000 €.

Le Président sort de la salle pour le vote du Compte Administratif.

Le premier Vice-Président (M. Pierre DUPERIER) prend la présidence et soumet le compte-administratif au vote.

Le Compte Administratif est voté à l'unanimité.

### 4. *Affectation du résultat*

Le résultat d'exploitation cumulé de l'exercice 2017 est le suivant : + 169 935, 26 €

Il est proposé d'affecter au compte 002 le résultat excédentaire de 169 935, 26€.

Cette affectation de résultat est votée à l'unanimité.

### 5. *Budget 2018 :*

M. Serge PETIT introduit le vote du budget.

Lors des derniers comités syndicaux et notamment celui du débat d'orientations budgétaires, il avait été présenté un budget à 14,87 € / habitant du bassin versant du Chéran.

Depuis, et suite à des rencontres avec la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy et de Chambéry Métropole Cœur des Bauges, ces dernières nous ont fait part de la rigueur budgétaire imposée par l'Etat via la loi de finance 2017 imposant une maîtrise de l'augmentation des budgets de fonctionnement des collectivités à 1,2% d'augmentation au maximum, impactant les EPCI n'ayant pas instauré la taxe GEMAPI.

M. Le Président précise avoir alerté les EPCI qu'il y avait un certain nombre d'engagements qui ont été pris par le SMIAC (INTERREG ALCOTRA, Espaces Valléen) ainsi que des frais de structures incompressibles (salaires, emprunts.).

Un budget intermédiaire à 8,44 € (envoyé le 28/03/2018 avec la convocation au comité syndical) a été préparé intégrant :

- ✓ Le remboursement des 2 emprunts court-termes,
- ✓ L'embauche de 1,3 Equivalent Temps Plein supplémentaire (1 chef équipe rivière à temps plein + embauche rédacteur passant d'un 50% à un 80%)
- ✓ Le gel des embauches des agents de l'équipe rivière,
- ✓ Le gel de toutes les actions de l'INTERREG ALCOTRA EAU-CONCERT (non engagées)
- ✓ Le gel du programme Espace Valléen,
- ✓ Le gel du Programme Pluriannuel d'Investissements,

Suite à une récente réunion, ce budget n'a pas été jugé acceptable, un budget à 8,17 €/habitant du BV a été proposé, lui-même jugé non acceptable.

En dernier lieu un budget à 6,335 € / Hab du BV jugé acceptable par les EPCI (équivalent à la cotisation 2017 de 6,26 € / Hab augmentée de 1,2%) est donc soumis au vote.

Avec ce Budget la répartition par EPCI est la suivante :

- ✓ 126 288,22 € pour la Communauté des Communes de Rumilly Terre de Savoie,
- ✓ 68 867,78 € pour la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy,
- ✓ 33 087,71 € pour la Communauté d'Agglomération de Chambéry Cœur des Bauges,
- ✓ 6 772,12 € pour Grand Lac,

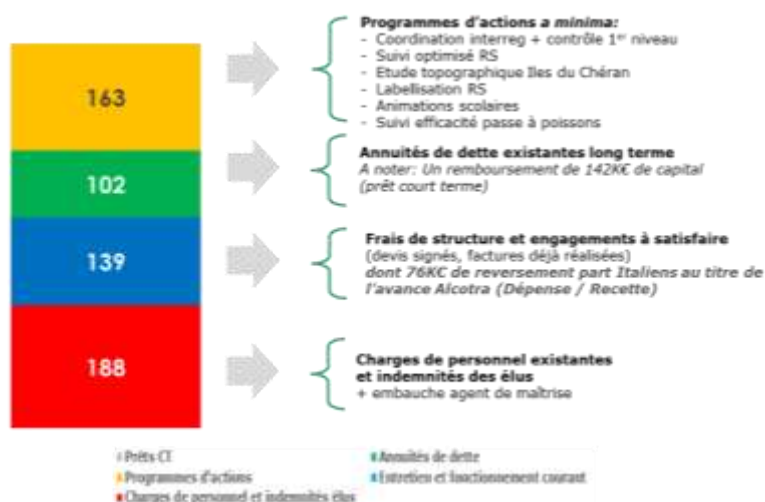
M. Le Président précise qu'avec ce budget, la trésorerie du syndicat en fin d'année sera à 0 €. Une discussion avec les agglomérations s'imposera donc dès les prochaines semaines pour envisager des possibilités alternatives de financement et examiner les actions prioritaires tout en prenant en compte un emprunt court terme de 157 000 € à rembourser en 2019.

Ce budget présenté à minima aura pour conséquence :

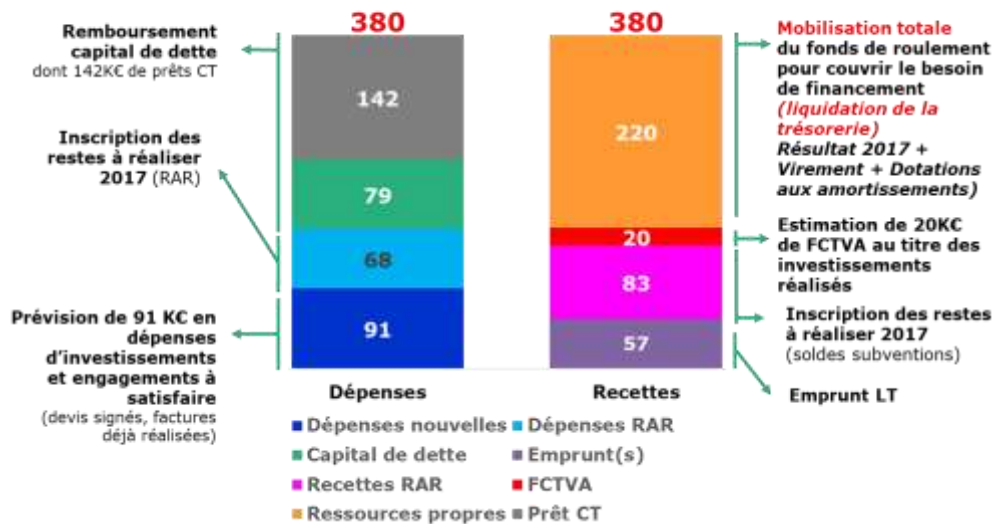
- ✓ Le gel des embauches des agents de l'équipe rivière,
- ✓ Le gel de toutes les actions de l'INTERREG ALCOTRA EAU-CONCERT (non engagées)
- ✓ Le gel du programme Espace Valléen,
- ✓ Le gel du Programme Pluriannuel d'Investissements,

Mr le Président précise que l'ensemble des programmes et actions liées a été construit en concertation étroite avec l'Agence de l'eau et répond aux objectifs du SDAGE et du Programme de Mesures.

#### DÉTAIL DES CHARGES À FINANCER (S1 ET S2) – EN K.C



## DÉTAIL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (S1) – EN K.C



M. Serge Bernard-Granger intervient pour rappeler que les collectivités ont investi pendant plus de 15 années des sommes importantes pour restaurer et préserver le Chéran, que voir disparaître la solidarité de bassin versant et le SMIAC réduirait à néant tous les efforts faits jusqu'à présent. Il conçoit qu'il y a des choses à revoir, être notamment moins ambitieux pour l'année 2018. Il invite les membres du Conseil syndical à voter ce budget.

M. Gilles REY intervient pour préciser que le Grand Annecy a voté lors de son BP la somme de 67100€ et pose la question de la différence entre ce montant et celui demandé par la SMIAC de 68 868€ (+ 1 768 €).

M. Philippe GAMEN intervient en précisant qu'il faut rester optimiste, cela ne va pas s'arrêter comme cela, le projet existe).

Le point de crispation a été de voir le doublement de la cotisation dans une période peu favorable. Il fait le parallèle avec la crise sévère qu'a connu l'année dernière le SM du PNR du massif des Bauges où il a fallu passer par des suppressions de postes pour équilibrer les finances de la collectivité. Il précise que ce projet doit être réexpliqué au niveau des décideurs des agglomérations qui n'en ont pas forcément une bonne connaissance, et faire passer le message que les élus au SMIAC restent très motivés.

M. GAMEN lit le mail reçu ce jour par l'ensemble des élus de Grand Chambéry portant sur la consigne de vote de ce soir :

« Chers collègues,  
Ce soir, vous êtes appelés à voter le budget du SMIAC.  
La position de l'agglomération de Grand Chambéry que vous représentez est la suivante :  
Malgré notre réunion du jeudi 22 mars, nous constatons :

- Un flottement persistant des différentes hypothèses budgétaires proposées afin de boucler le budget du SMIAC,
- Une absence de réponse du SMIAC à notre e-mail concernant nos différentes demandes liées à la révision statutaire,
- Un vote du budget qui intervient hors délai légal par rapport au DOB,
- 

Pour toutes ces raisons, Grand Chambéry se positionne pour l'abstention lors du vote du budget du SMIAC. Cette abstention est d'autant plus justifiée que le Conseil communautaire n'a pas encore acté la cotisation au SMIAC. Certain de votre compréhension et restant à votre disposition.  
Bien cordialement,

Pour Xavier Dullin, Président  
Florian Maitre, Directeur de Cabinet »

M. le Président intervient pour expliquer et répondre à la lecture du présent mail,

M. Jean-Luc ROSSILLON intervient pour préciser que le SMIAC a bien anticipé la compétence GEMAPI contrairement aux EPCI membres, ce qui lui a permis de travailler et d'affiner les coûts.

M. Jean-Pierre FRESSOZ intervient pour préciser qu'auparavant les élus du SMIAC siégeaient au sein de l'exécutif des différentes Communautés des Communes, mais que depuis la fusion de 2017, cela n'est plus forcément le cas, notamment pour les Agglomérations du Grand Annecy et du Grand Chambéry. Défendre les intérêts du SMIAC se fait à présent sur une autre échelle et avec un niveau de complexité.

M. FRESSOZ dit qu'il n'y a peut-être pas eu assez de « lobbying » de la part du SMIAC pour « vendre » son programme d'actions et son projet INTERREG ALCOTRA auprès des agglomérations.

M. Pierre BLANC intervient pour préciser que pendant plus de dix années il a été confronté à de perpétuelles demandes d'intervention pour baisser les cotisations des communes du Bas-Chéran et malgré ces pressions, il s'est battu pour maintenir cette solidarité de Bassin Versant.

Il précise que le Contrat de Rivière a été essentiel pour le territoire, et que nous sommes maintenant confrontés au maintien du bon état de la rivière en tenant compte des contraintes budgétaires imposées ?

Il précise que la Communauté des Communes de Rumilly Terre de Savoie, a voté l'instauration et le produit de la taxe GEMAPI comme le prévoit la loi sur la base des éléments initialement fournis par le SMIAC (14,87 € / Habitants du BV).

Pour lui, il n'est pas question de faire croire à la population que lors de l'instauration d'une nouvelle compétence celle-ci sera payée sur le budget général, ce n'est pas possible et c'est mentir à la population à terme.

M. BLANC précise que la Communauté des Communes de Rumilly Terre de Savoie est présente sur le bassin versant du Chéran et du Fier.

Il précise quels ont été les éléments qui ont guidé le choix de leur intercommunalité :

1. Que la logique de bassin versant soit respectée,
2. Qu'une fois cette logique respectée, elle ouvre la voie aux subventions de l'Agence de l'Eau et aux subventions Européennes,
3. Que ce ne soit pas les communes qui supporteront les travaux, car elles ne seront pas à même de le faire, ce sera donc à l'intercommunalité qu'incomberont ces travaux.

M. BLANC précise que cette compétence GEMAPI implique des obligations légales auxquelles le GEMAPIEN doit faire face.

Marie-Luce PERDRIX intervient pour préciser que les élus ici présents (et même les non présents) sont tous intéressés par le Chéran.

Elle précise que le SMIAC a peut-être perdu de sa visibilité depuis la fin du Contrat de Rivière (2010) car il est passé par des phases de bilan etc.

Aujourd'hui le contexte a changé, par exemple le Grand Annecy souhaite prendre la compétence Eaux pluviales qui engage l'agglomération sur du long terme et des budgets conséquents.

Mme PERDRIX réprécise la règle des 1,2% imposée par les services de l'Etat sur le budget de fonctionnement des EPCI. En cas d'augmentation de plus de 1,2% par rapport à l'année 2017, les EPCI se verraient imputer une pénalité de 300 000 €.

Lors de l'intervention du SMIAC au bureau du Grand Annecy, ce qui a été ressenti c'est un manque de visibilité sur la gestion de la compétence GEMAPI, les actions trop axées sur le monitoring de la rivière, la qualité de l'eau, la biodiversité, ce qui n'est pas la priorité des agglomérations. Le SMIAC a un rôle à jouer en terme d'aménagement touristique, qui n'est pas une compétence obligatoire.

Mme PERDRIX souhaite qu'un travail soit engagé très rapidement entre le SMIAC et les 4 EPCI pour redéfinir le contour des actions, qui fait quoi ? Quels budgets ?

Le but n'étant pas de faire disparaître telle ou telle structure.

Elle propose de voter le budget du scénario à 6,335 € / habitant du BV, et trouver un consensus, sans exclure le vote d'un budget supplémentaire en fin d'année 2018.

M. le Président intervient pour préciser que, concernant le bon état écologique, il s'agissait d'un aspect réglementaire issu de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau décliné en droit Français via le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), et que les actions inscrites dans la prospective du SMIAC intégraient les actions prévues dans le Programme De Mesures (PDM du SDAGE) pour les masses d'eau du Chéran et de ses affluents.

Mme PERDRIX précise que ces aspects ne sont pas encore intégrés par toutes les agglomérations, et que le SMIAC est très en avance sur ces points.

M. Serge BERNARD-GRANGER intervient pour réitérer sa demande d'organisation d'un Comité de Rivière, en précisant que cet évènement permet de mettre tout le monde autour de la table (élus, associations, financeurs, professionnels, services de l'Etat etc.) pour réexpliquer le rôle du SMIAC, son fonctionnement, ses projets etc.

M. Gilles REY précise qu'il ne s'agit pas que d'un problème financier.

Ce qui a pu « faire peur » au Grand Annecy, c'est que dans cette prospective, le SMIAC passe de 2,5 ETP à 9 ETP avec l'équipe rivière alors que le service GEMAPI au Grand Annecy n'est constitué que d'un agent.

En réponse Le Président explique que le travail engagé par le SMIAC depuis près de 2 années a permis d'identifier les actions à réaliser, et que l'on ne peut transférer cette compétence GEMAPI dans une coquille vide sans les moyens nécessaires pour assumer cette compétence et les responsabilités inhérentes à son exercice.

Michelle PERCEVAUX :

LE SMIAC est peut-être trop en avance dans sa réflexion par rapport aux EPCI adhérentes, ceci dit Il ne faudrait pas trop perdre de temps dans les discussions pour ne pas perdre les financements nationaux et Européens obtenus ou en cours d'obtention, résultat de la concertation constante et du travail approfondi fait avec les financeurs.

Au cas de perte de la cohérence de bassin versant il n'y aurait plus de subventions.

En revanche, comme il s'agit d'obligations réglementaires à réaliser, sans subventions ce sera au final au citoyen de payer un montant bien plus élevé.

Gilles Rey :

Quel est le rôle du chef d'équipe rivière dans la mesure où l'on ne recrute pas les agents de l'équipe rivière ?

M. Le Président indique que son travail sera des travaux d'entretien en rivière (gestion embâcles, invasives, etc.) avec en renfort les techniciens en place si besoin.



Marie-Luce PERDRIX :

Ce qui a pu mettre le flou entre les EPCI et le SMIAC c'est la mise en place de l'équipe rivière sur le Chéran.

Or la GEMAPI c'est aussi les petits affluents qui traversent nos villages et qui sont susceptibles de déborder.

M. Le Président précise que la prospective GEMAPI du SMIAC prévoit d'intervenir aussi sur les affluents du Chéran.

En outre, le SMIAC participe aux COPIL organisés par la DDT 73 où il est question de déterminer quelles sont les actions qui relèvent de la GEMAPI ou non, ou tel ou tel ouvrage...

Qu'est-ce qui relève de l'Intérêt local ou de l'Intérêt Général ?

Il faudra probablement des années avant que tout ne soit clairement défini.

M. Pierre BLANC intervient concernant le Pluvial et la GEMAPI.

Pour l'état, le Pluvial sera une compétence obligatoire à partir de 2020 (voir au-delà). Alors que la GEMAPI est dès aujourd'hui une compétence obligatoire, avec des responsabilités qui en découlent.

Il rappelle qu'en France il y a un Maire qui est en prison suite à des événements dramatiques (Ex : La Faute sur Mer).

Si on ne maintient pas ce qui a déjà été fait de par le passé, on aura mis de l'argent public pour rien, il faut trouver un accord.

Il reprecise que pour la CC de Rumilly Terre de Savoie, le travail doit porter sur la totalité du BV du Chéran, avec un syndicat qui couvre ce territoire, pour ne pas se couper des leviers de financement.

Pour lui on ne gèrera pas les problèmes sans solidarité, nous l'avons d'ailleurs prouvé pendant plus de vingt années.

### **Conclusion concernant le budget :**

Les 2 scénarios proposés ne permettent pas de couvrir les charges à financer (592 K€) si bien que les excédents antérieurs reportés (fonds de roulement) vont faire l'objet d'une mobilisation quasi-totale d'ici la fin de l'exercice 2018.

Le remboursement anticipé d'un emprunt court terme va avoir pour effet d'amplifier l'érosion du fonds de roulement. Mécaniquement, aucunes perspectives d'investissement ne sauraient être envisageables.

Le 1er scénario entraîne une mobilisation totale de la trésorerie en fin d'exercice privant ainsi toutes dépenses (factures, salaires, etc.) de début d'année 2019.

Le 2ème scénario pourrait permettre de préserver un reliquat de trésorerie dans le cas où les dépenses d'investissements ne dépassent pas 30K€ (contre 102K€ inscrits au BP). L'objectif étant de pouvoir couvrir les salaires jusqu'au prochain vote du budget primitif (BP 2019).

M. le Président passe au vote du Budget scénario 1 à 6,335 €/ habitants du BV :

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 2

**DIVERS :**

Prochain bureau :

Prochain Comité Syndical :

A déterminer

A déterminer

La séance est levée à 22h15

Le Secrétaire de séance

M. JEAN-LUC ROSSILLON



Le Président du SMIAAC



AGATE  
AGENCE ALPINE  
DES TERRITOIRES

## PREPARATION BUDGETAIRE 2018

CONSEIL SYNDICAL - LE 11 AVRIL 2018



Syndicat Mixte  
Interdépartemental  
d'Aménagement  
du Chéron

## RAPPEL DU CONTEXTE

---

**La préparation du budget primitif 2018 s'opère dans un environnement institutionnel et financier particulièrement complexe et incertain.**

### **Plusieurs orientations budgétaires:**

- **Abandon de la programmation des investissements** (PPI de plus de 7,25M€ sur 5 ans) **et des ressources associées** (soit 3,9M€)
- **Pas de mise en place de l'équipe rivière** (seul l'agent de maîtrise fait l'objet d'un recrutement)
- **Rationalisation des programmations d'actions** (163 K€ au lieu de 389K€ selon la PPI)
- **Inscription des engagements financiers existants** (remboursement anticipé sur 2018 d'un emprunt court terme soit 142K€ + devis signés ou factures mandatées)

## 2 SCENARIOS PROPOSÉS

### Scénario 1

Participations EPCI

**6,335€**



Population BV  
Ancien périmètre

**37 098**

### Scénario 2

Participations EPCI

**8,17€**

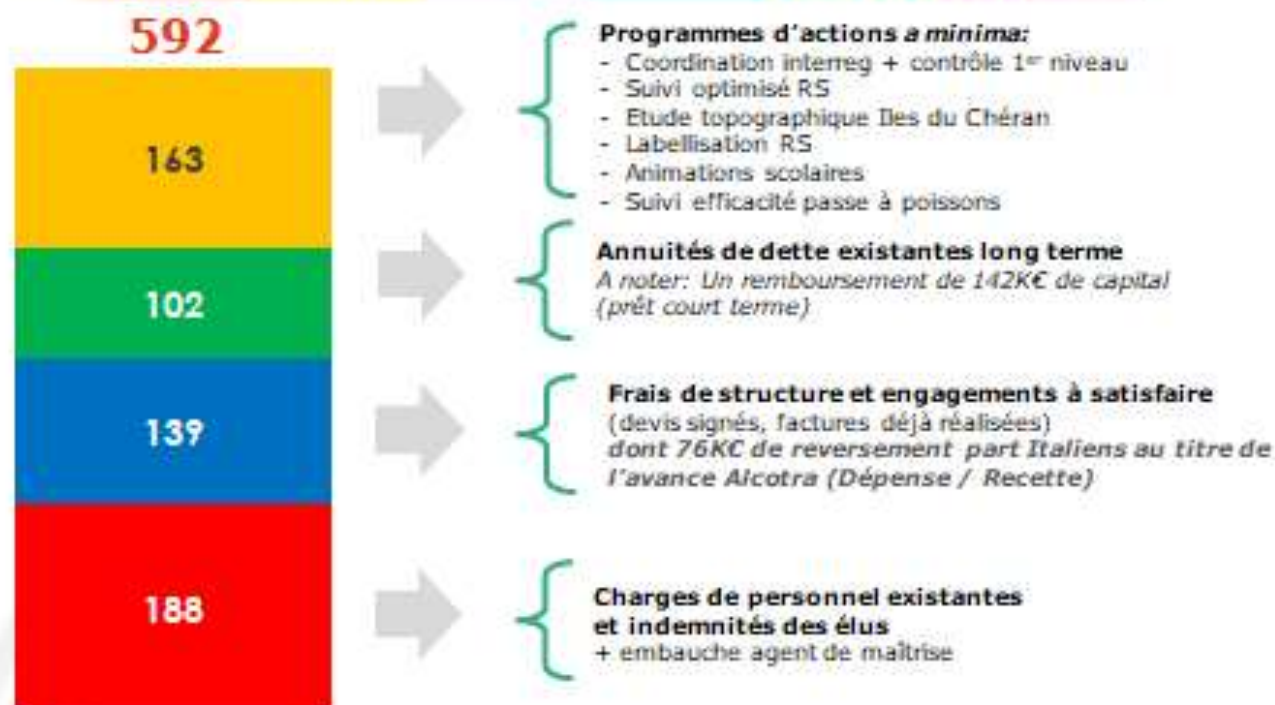


Population BV  
Ancien périmètre

**37 098**

**Le scénario 2 permet de maintenir une trésorerie en fin d'exercice sans quoi plus aucunes dépenses ne pourraient être engagées**

## DÉTAIL DES CHARGES À FINANCER (S1 ET S2) – EN K.€



- Prêts CT
- Programmes d'actions
- Charges de personnel et indemnités élus

- Annuités de dette
- Entretien et fonctionnement courant

## PROJECTION DES RECETTES COLLECTÉES – EN K.€

### Scénario 1

Participations EPCI  
6,335€

### Scénario 2

Participations EPCI  
8,17€

Les participations EPCI varient de 6,335€ à 8,17€ selon les 2 scénarios mais elles ne couvrent pas les charges à financer (592 K€) et ne permettent aucune possibilité d'investissement. Les excédents antérieurs assurent l'équilibre du budget (cette année uniquement).



#### Des subventions limitées (et risquées à terme)

- Avance Alcotra ( 98K) avec un risque de remboursement si les actions ne sont pas réalisées (délai de 3 ans)  
(+ quote-part partenariat Italien (76K€) avec une dépense associée)
- Postes techniciens (seulement 10K€)
- Labellisation Site Rivière Sauvage (3,45K€)

## RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS EPCI - EN €

### Scénario 1



126 288€



68 868€



33 088€

GRAND  
LAC

6 772€

### Scénario 2



162 869€



88 816€



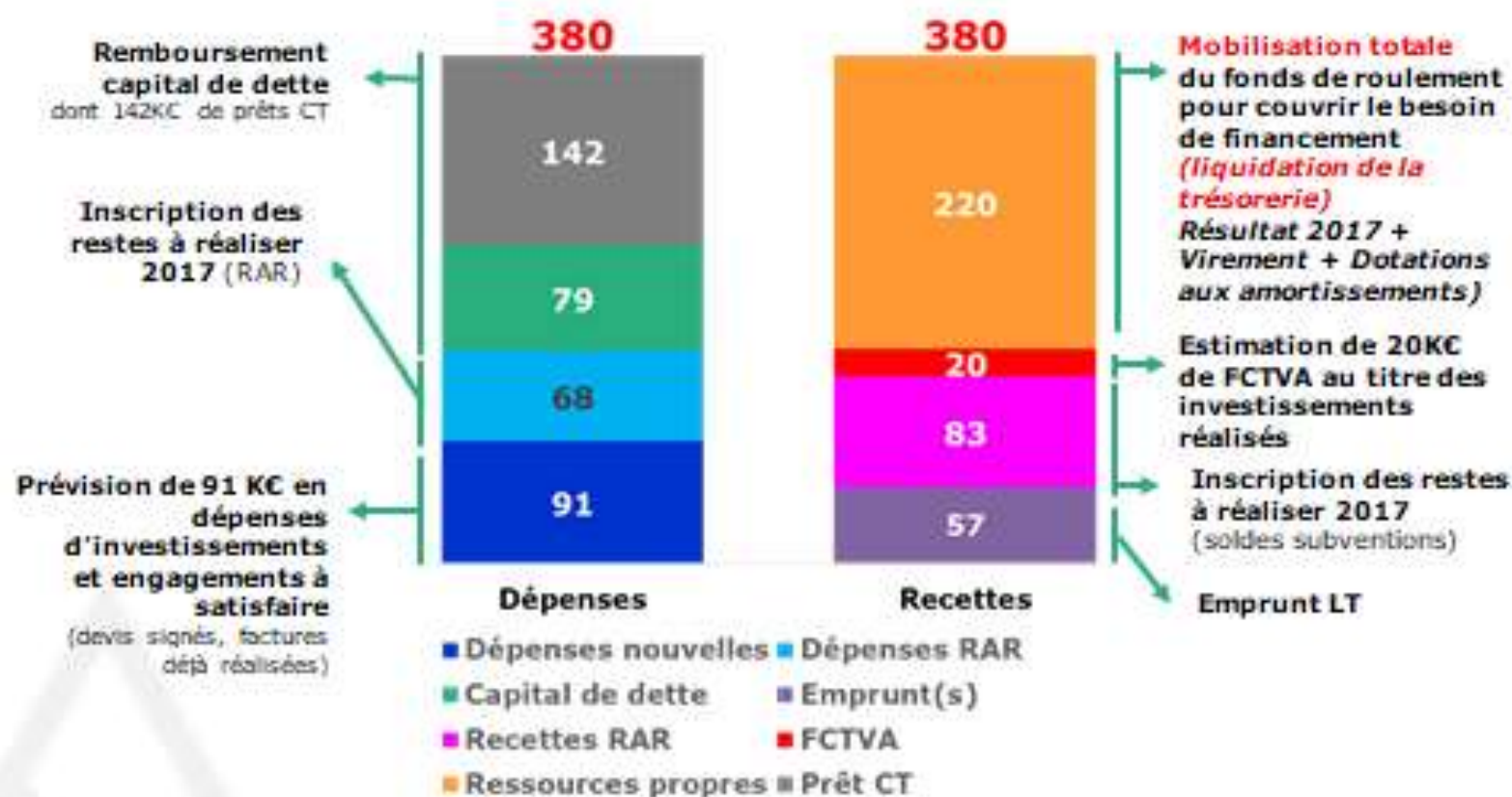
42 672€

GRAND  
LAC

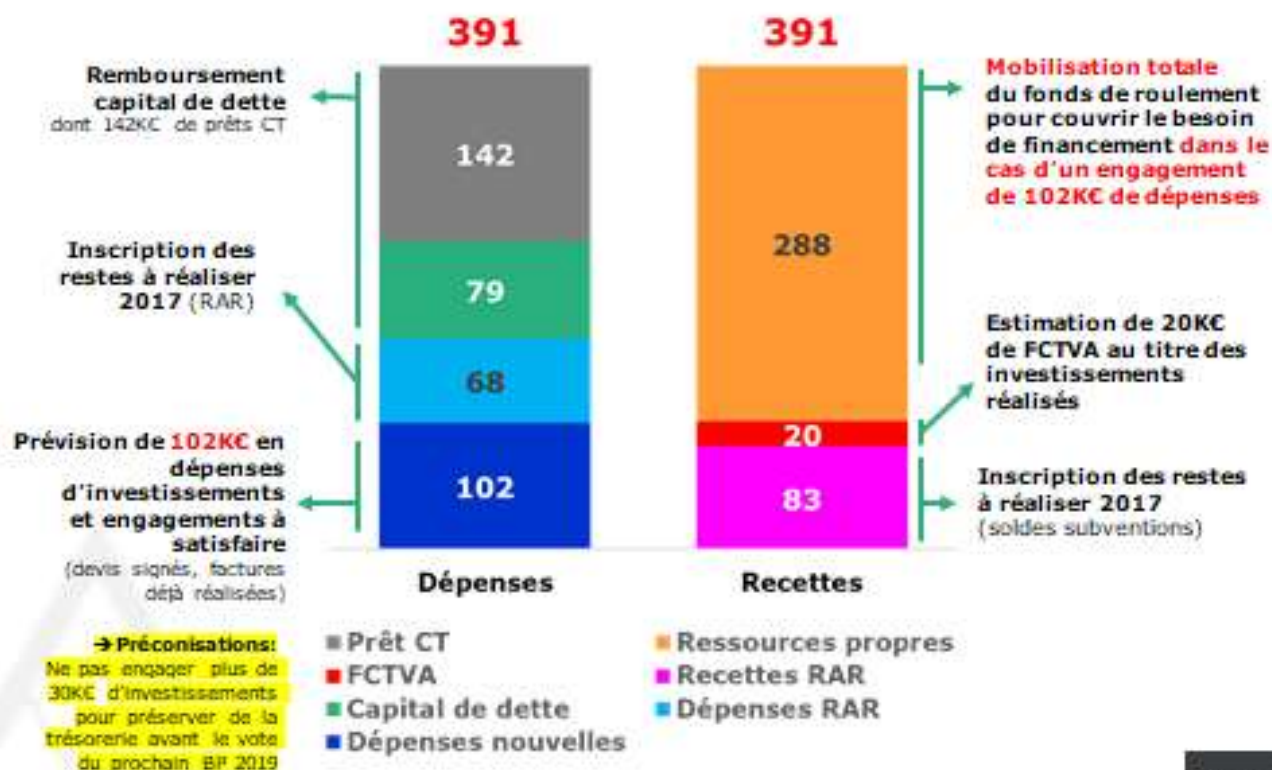
8 734€



## DÉTAIL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (S1) – EN K.€



## DÉTAIL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (S2) – EN K.€



## CONCLUSION

---

**Les 2 scénarios proposés ne permettent pas de couvrir les charges à financer (592 K€) si bien que les excédents antérieurs reportés (fonds de roulement) vont faire l'objet d'une mobilisation quasi-totale d'ici la fin de l'exercice 2018.**

**Le remboursement anticipé d'un emprunt court terme va avoir pour effet d'amplifier l'érosion du fonds de roulement. Mécaniquement, aucune perspective d'investissement ne sauraient être envisageables.**

**Le 1<sup>er</sup> scénario entraîne une mobilisation totale de la trésorerie en fin d'exercice privant ainsi toutes dépenses (factures, salaires, etc.) de début d'année 2019.**

**Le 2<sup>ème</sup> scénario pourrait permettre de préserver un reliquat de trésorerie dans le cas où les dépenses d'investissements ne dépassent pas 30K€ (contre 102K€ inscrits au BP). L'objectif étant de pouvoir couvrir les salaires jusqu'au prochain vote du budget primitif (BP 2019).**